

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS**

**PROCES VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Jeudi 24 mai 2018  
Vaillant – Lieu-dit LA GARE**

**Ordre du jour**

<b>1</b>	<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE .....</b>	<b>2</b>
1.1	NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNE DE VERSEILLES-LE-HAUT.....	2
1.2	DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT .....	3
<b>2</b>	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>3</b>
2.1	VINGEANNE TRANSPORT – PROMESSE DE VENTE.....	3
<b>3</b>	<b>ANIMATION ET VIE DU TERRITOIRE .....</b>	<b>4</b>
3.1	ACCORD D'ENGAGEMENT POUR SOUTIEN A L'AMI DU GIP PARC NATIONAL .....	4
3.2	CONVENTION PIERRES SECHES .....	4
<b>4</b>	<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
4.1	DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES PRESSIONS AGRICOLES DES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE SILLIERE (COHONS), MOULIN DAVIN (RIVIERE LES FOSSES), VENELLE 1 ET 2 (VAILLANT) ET ECHENAUT (LE MONTSAUGEONNAIS) ET ELABORATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS .....	6
4.2	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU BADIN ET DE LA COULANGE.....	6
4.3	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REMISE DU BADIN DANS SON TALWEG D'ORIGINE EN AMONT DE COURCELLES-VAL-D'ESNOMS .....	7
4.4	MODIFICATION DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT » ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE AU SYNDICAT MIXTE SEQUANA .....	7
<b>5</b>	<b>URBANISME .....</b>	<b>7</b>
5.1	APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE D'APREY .....	7
<b>6</b>	<b>INFORMATION .....</b>	<b>8</b>
6.1	CAR - TRANSPORT.....	8
6.2	REPRÉSENTANT GIP PARC NATIONAL.....	9
6.3	CANDIDATURE DE LA CCAVM POUR LA MAISON DU PARC A AUBERIVE.....	9
6.4	L'INFO'COM .....	9

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai 2018**, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick BERTHELON, élu aux fonctions de Président.

**Présents** : Gilles GOISET, Bernard MEYER, Jérôme DEVILLIERS, Frédéric POTTIER , Patrick MIELLE, Yves VAILLANT, Didier SEVRETTE, Nicolas BLET, Achille LOPES, Claude FLAGET, Bernard CHAUDOUET, Sylvie BAUDOT, Michel RENARD, Éric TRIBOULET, Jérôme CLOOTENS, Jean-Michel RABIET, Patrice PARISEL, Jean Paul ANDRIOT, Régis BIZINGRE, Thérèse FAIVRE, Gérard PETER, Charles GUENE, Marie KAMIL, Auguste DE MESQUITA, Patricia ANDRIOT, Jean-Pierre JAPIOT, Yveline PERROT, Claude BLANCHOT, Franck ADAM, Christelle DOSSO, Jacques BOIGET, Sophie SALIHI, Jérôme BARTHELEMY, Jean Philippe BECCEGATO, Claire COLLIAT, Gérard MOILLERON, Anne Cécile DURY, Edmond ROCOPLAN, Jean BONNARD, Anne Marie JANNAUD, Marc PESCE, Francis THIRION, Yves BRESSON, Joël DEMANGE, Madeleine MARIA, Claude PETIT, Pierre POINSOT, Olivier CHAUDOUET, Rémi CHAUVIREY, Patrick BERTHELON.

**Excusés** : Jean Pierre CARBILLET, Rosa GIRARDOT, Jean Yves GILLET, Philippe RACHET, Pierre DZIEGIEL, Sylvain DELLA CASA, Jean Paul BIDAUT, Dominique ROBIN, Sonia BIQUET.

Monsieur Claude PETIT est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Début de séance : 20h00**

Intervention de Monsieur Parmentier, directeur du GIP du futur Parc national 20h00 à 21h05 (ci-joint le document projeté lors de la présentation)

### **Vote du Procès-Verbal du Conseil communautaire précédent du 12 avril 2018**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, après avoir énoncé le nom des conseillers communautaires excusés et excusés ayant donné pouvoir de vote, a soumis au vote le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 avril 2018.

Les modifications suivantes sont à apporter au compte rendu du conseil communautaire du 12 avril 2018

- inexactitude concernant le nombre de votants pour l'affectation des résultats de la fromagerie Germain. Vérification faite, cette délibération a bien été prise à l'unanimité, soit 56 voix pour et non 49 comme précédemment indiqué dans le compte rendu du 12 avril.
- correction à propos de l'entretien des espaces verts des 12 communes de l'ancien syndicat mixte du secteur d'Auberive (Arbot, Auberive, Bay sur Aube, Colmier le Bas, Colmier le Haut, Germaines, Poinsonot, Poinson-les-Grancey, Praslay, Villars-Santenoge, Vitry en Montagne, Vivey). L'entretien de la voirie et des espaces verts de ces communes étaient assurés par le syndicat jusqu'à son intégration par la CCAVM au 1<sup>er</sup> janvier 2014. A cette date, le matériel du syndicat fût transféré à la CCAVM et de nouveau utilisé pour l'entretien des 12 communes de l'ancien syndicat.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **1.1 Nouveau conseiller communautaire de la commune de Verzeilles-le-Haut**

*Délibération 51/18*

Votants	Contre	Pour	Abstention
---------	--------	------	------------

51	0	51	
----	---	----	--

Au vu de la délibération du conseil municipal de Versailles-le-Haut en date du 11 avril 2018 portant sur la désignation des délégués au Conseil Communautaire de la CCAVM, il est précisé que :

Monsieur CLAUDON Pascal – Titulaire  
Madame MIQUÉE Patricia – Suppléante

sont les nouveaux conseillers communautaires représentant la commune de Versailles-le-Haut au sein du conseil communautaire de la CCAVM.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré :**

- ACTE la nomination de M. Pascal CLAUDON en qualité de conseiller communautaire titulaire et Madame Patricia MIQUÉE en qualité de suppléante représentant au sein du conseil communautaire de la CCAVM.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

**1.2 Délégations du conseil communautaire au Président**

*Délibération 5218*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	

Au vu du Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 5211-10 qui permet aux conseillers communautaires de déléguer au Président un certain nombre de compétences ;  
Considérant qu'il y a intérêt à faciliter le fonctionnement de l'administration de la communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais, pour la durée du présent mandat ;

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré :**

- AJOUTE aux délégations du Président, « la gestion de toute demande de dossier de subvention »
- INDIQUE pour « les marchés publics relevant d'une procédure adaptée dans la limite du seuil de procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services » en lieu et place de « Marché public de travaux, fournitures et services relevant d'une procédure adaptée lorsque les crédits sont prévus au budget, et dans la limite d'un montant de 120 000 € HT.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

**2 DOMAINE ET PATRIMOINE**

**2.1 Vingeanne transport – Promesse de vente**

*Délibération 53 /18*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	

La société Vingeanne Transports propose d'acheter du terrain situés le long de l'autoroute A31 sur la Zone d'Activité de de Langres Sud afin d'installer la logistique et entrepôts de son activité de transports routiers et de fret interurbains.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré :**

- ACCEPTE la promesse de vente de terrains selon la répartition suivante sachant que les frais d'acte seront à la charge du preneur :
  - o 8,38 € HT de 0 à 5000m<sup>2</sup>
  - o 6,86 € HT de 5001 à 15 000 m<sup>2</sup>
  - o 5,34 € HT au-delà
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ces dossiers

### 3 ANIMATION ET VIE DU TERRITOIRE

#### 3.1 Accord d'engagement pour soutien à l'AMI du GIP Parc National

##### Délibération 54/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	

Le GIP Parc National a lancé un appel à manifestation d'intérêt qui a pour vocation à mettre en relation les acteurs locaux afin de leur permettre de structurer un projet touristique commun.

Il s'adresse à tout collectif d'acteurs (publics, privés ou associatifs) souhaitant travailler en lien avec la promesse de découverte du Parc national : « un espace privilégié, au cœur de la forêt, pour vivre une aventure humaine, pour se sentir bien avec soi-même et avec les autres ».

L'objectif à partager est double :

- renforcer l'activité professionnelle dans les communes du futur Parc national.
- proposer, dès 2019, aux visiteurs du Parc national des produits touristiques de qualité et se différenciant des autres territoires en nous appuyant sur les valeurs des parcs nationaux.

Les porteurs de projet qui le souhaitent, seront accompagnés dans la construction de leur offre par un collectif de partenaires institutionnels, parmi lesquels la CCAVM et le GIP du Parc. Cette action consistera principalement pour la CCAVM a dédié du temps agent à l'accompagnement des porteurs de projet.

Une première réunion est organisée à Chalmessin le 30 mai prochain. Priorité est donnée aux entités déjà connues de l'office de tourisme de Langres. Néanmoins, afin de diffuser plus largement l'invitation, les mairies ont relayé la date de la réunion par voie d'affichage dans les communes.

Cet exposé est appuyé par une invitation aux communes à relayer ce projet.

Vu l'avis du Bureau en date du 23 avril 2018,

#### **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- ACCORDE son engagement pour le soutien à l'appel à manifestation d'intérêt du GIP Parc National
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cet engagement.

#### 3.2 Convention Pierres sèches

##### Délibération 55/18

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	50	1

La C.C.A.V.M soutient l'activité d'insertion pierres sèches que développe la Régie Rurale, en lien avec la Convention Cadre. Afin de les accompagner dans l'essor du développement de ce support d'insertion, deux axes sont alors distingués :

- 
- **1<sup>er</sup> axe** : mettre à disposition des salariés un chantier fixe dans le but de leur permettre une assise avec un volume horaire adapté. C'est le cas de la Commune de Cohons.

La commune de Cohons met à disposition gracieusement un local de vie pour l'équipe ainsi qu'un local technique pour entreposer le matériel, sachant que l'équipe d'intervention et le matériel restent sous la responsabilité de la Régie Rurale.

L'association Régie Rurale du Plateau assure :

- l'encadrement technique de l'équipe.
- l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion.

Elle a sous sa responsabilité les salariés en insertion (embauche, déclaration sociale auprès de la Mutualité Sociale Agricole de la Haute-Marne, ...).

- **2<sup>ème</sup> axe** : leur permettre le développement et l'extension de cette activité sur l'ensemble du territoire de la C.C.A.V.M, tout en prenant en compte leur nécessaire montée en compétences, pendant un temps approprié, qui peut impacter tant la durée des opérations que leur coût financier.  
Par cette action, la C.C.A.V.M. soutient la restauration du patrimoine pierre sèche des communes et souhaite promouvoir le développement de la filière sur son territoire.

Les communes faisant une demande de restauration à la Régie Rurale, informent la C.C.A.V.M de cette demande, organisent les événements sur le site et déterminent les objectifs à atteindre, le calendrier des travaux, les financements complémentaires liés à ce projet. Le responsable du chantier d'insertion s'organise pour réaliser les actions définies dans un délai attendu par les communes.

La C.C.A.V.M se réserve le droit de prioriser les interventions de la Régie Rurale, si nécessaire en cas de demandes trop nombreuses.

Au vu de ces éléments, la répartition financière est comme suit :

La C.C.A.V.M. soutient cette action sur le chantier de Cohons par un accompagnement financier sur les bases d'un tarif horaire de 9 € de l'heure (temps hors accompagnement) avec un plafond de 20 000 € (équivalent à 2 222 heures de production).

Cette participation consolide le modèle économique de l'activité et permet à la Régie Rurale du Plateau de proposer un tarif préférentiel « pierres sèches » à l'ensemble des communes du territoire de la C.C.A.V.M. à un montant de 6 € de l'heure au cours de l'année 2018 (hors accompagnement).

Il est proposé que la présente convention prenne effet à la date le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son terme est fixé au 31 décembre 2018. La poursuite de l'action pourra être intégrée par voie d'avenant, signé par les parties.

Ces nouvelles dispositions visent à pérenniser et valoriser la filière. Les revenus que la régie tire de cette activité pourraient passer de 20.000 € annuel à 55000 € dans le meilleur des cas.

Il est observé que la commune de Cohons bénéficiera de nouveau d'une aide via la prise en charge par la CCAVM d'environ 2200 heures de travail sur le site, alors que les autres communes payeront dès la première heure de travail.

A cette remarque, il est répondu que le soutien au site de Cohons est inscrit dans les statuts de la CCAVM de par sa reconnaissance de village d'exception et que cette notoriété bénéficie à l'ensemble du territoire. C'est une illustration de la vision de solidarité que doivent avoir les communes pour Monsieur Guéné.

Vu l'avis de la Commission de l'Animation et la vie du Territoire en date du 26 février 2018,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré :**

- VALIDE la convention de partenariat avec la Régie Rurale dans le cadre du développement de son activité « pierres sèches », permettant la mise en valeur du patrimoine sur le territoire de la C.C.A.V.M.
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et toutes les pièces relatives à cette opération.

## 4 ENVIRONNEMENT

### 4.1 Diagnostic territorial des pressions agricoles des aires d'alimentation des captages de Sillière (Cohons), Moulin Davin (Rivière les Fosses), Venelle 1 et 2 (Vaillant) et Echenaut (Le Montsaugeonnais) et élaboration d'un programme d'actions

*Délibération 56/18*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	

Monsieur le Président rappelle que plusieurs captages ont été classés prioritaires par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), à cause de pollutions diffuses, tels que les pesticides et les nitrates. Afin de reconquérir la qualité des eaux de ces captages, le diagnostic des pressions agricoles et la définition d'un programme d'actions doivent être réalisés par la CCAVM, conformément au contrat de rivière de la Vingeanne.

La question du coût est soulevée. Il est explicité que l'action est subventionnée à 80% y compris le coût des études préalables.

#### **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- AUTORISE le Président à lancer une consultation pour la réalisation du diagnostic territorial des pressions agricoles des aires d'alimentation des captages de Sillière (Cohons), Moulin Davin (Rivière les Fosses), Venelle 1 et 2 (Vaillant) et Echenaut (Le Montsaugeonnais) et élaboration d'un programme d'actions ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 4.2 Demande de subventions pour les travaux de restauration de la continuité écologique du Badin et de la Coulange

*Délibération 57/18*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	

Monsieur le Président rappelle qu'une étude est actuellement menée sur les cours d'eau du Badin et de la Coulange afin de restaurer la continuité écologique des deux cours d'eau. La CCAVM pourrait se porter maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux, en lieu et place des propriétaires souhaitant réaliser un effacement de leur ouvrage sachant que ces travaux sont subventionnés à 100%.

Il est demandé confirmation de l'utilité de ce type de travaux.

L'étude est diligentée par l'Etat, qui par courrier a fait part aux propriétaires privés de la nécessité de répondre à l'obligation réglementaire de rétablir la continuité écologique de ces cours d'eau. La CCAVM accompagne les propriétaires dans leurs démarches. Le chiffrage de l'opération et les demandes de subvention, pour l'intégralité du coût, sont en cours. La CCAVM ne se portera maître d'ouvrage que si celles-ci sont acceptées.

#### **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental, de la Région Grand Est, ainsi que tout organisme ou personne intéressé(e),
- AUTORISE le Président à se porter maître d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement d'ouvrage sur les cours d'eau du Badin et de la Coulange,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **4.3 Demande de subventions pour les travaux de remise du Badin dans son talweg d'origine en amont de Courcelles-Val-D'Esnois**

*Délibération 58/18*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	

Monsieur le Président rappelle qu'une étude est actuellement menée sur le Badin afin de restaurer une portion du cours d'eau actuellement dégradée sur un linéaire d'un kilomètre en amont du village de Courcelles-Val-D'Esnois. Des subventions sont mobilisables pour la réalisation des travaux.

Il est rappelé que l'entretien des cours d'eau est normalement à la charge des propriétaires. Dans ce cas précis cependant, il s'agissait de reprendre un effondrement important des berges et non de travaux d'entretien. Une rectification du cours d'eau dans les années 70 avait engendré un enfoncement important du lit et de ce fait, le cours d'eau présentait un état écologique qualifié de « mauvais ».

#### **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental, ainsi que tout organisme ou personne intéressé(e),
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **4.4 Modification de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » et transfert de la compétence au Syndicat Mixte SEQUANA**

Le point mis à l'ordre du jour est ajourné.

## **5 URBANISME**

### **5.1 Approbation de la carte communale d'Aprey**

*Délibération 59/18*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	

La carte communale de la commune d'Aprey a fait l'objet d'une approbation par délibération en conseil communautaire du 22 février 2018. La délibération ne faisait toutefois pas référence à la dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation des secteurs situés hors des parties actuellement urbanisées, en l'absence de schéma de cohérence territoriale (SCoT) applicable, qui n'était pas encore parvenue à la CCAVM au moment du Conseil. Le 19 avril 2018, la Préfecture a fait parvenir à la CCAVM ladite dérogation. Une délibération d'approbation de la carte communale doit être reprise, en faisant mention de cette dérogation.

**Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de :**

- APPROUVER la carte communale de la commune de d'Aprey, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

- AURORISER le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## 6 INFORMATION

### 6.1 CAR - TRANSPORT

Au vu des documents de consultation envoyés les 23 et 26 avril 2018 à la publication, Monsieur le Président précise que le marché concernant l'acquisition de deux véhicules de transport en commun de personnes, de 23 à 27 places a été divisé en 2 lots :

- Lot n°1 : acquisition d'un véhicule de transport en commun de personnes 23 places minimum
  - Lot n°2 : acquisition d'un véhicule de transport en commun de personnes 27 places minimum
- 3 entreprises ont répondu sur le lot 1, 2 entreprises sur le lot 2.

- Enveloppe prévisionnelle : 175 000 € TTC.

Une analyse a été effectuée suivant les critères ci-après :

Critères								
Critère n°1	Valeur technique		50%					
Critère n°2	Prix		30%					
Critère n°3	Délais		20%					
100%								
Lot n°1 - acquisition d'un véhicule de transport en commun de personnes 23 places minimum								
	candidat		DIETRICH CAREBUS		IVECO		FAST CONCEPT CAR	
critère 1	Valeur Technique		reprise proposée : 1 500 € sièges non équipés anti vandalisme réservoir carburant moins important	35 pts	reprise proposée après négociation : 3 500 € équipements extérieurs performants : réservoir grande capacité sièges anti vandalisme proposés puissance moteur moins performante pas de reprise proposée	42 pts	reprise proposée après négociation : 3 500 € Siège non équipés anti vandalisme réservoir carburant moins important	42,5 pts
critère 2	Prix	HT	58 186 €	27 pts	51 500 €	30 pts	65 900 €	23 pts
critère 3	Délais		semaine 24	20 pts	semaine 24	20 pts	semaine 24	20 pts
<b>Note globale</b>			82		<b>97</b>		86	
<b>Classement</b>			3		<b>1</b>		2	

Lot n°2 - acquisition d'un véhicule de transport en commun de personnes 27 places minimum							
	candidat		DIETRICH CAREBUS		FAST CONCEPT CAR		
critère 1	Valeur Technique		Reprise proposée 1500 € - capacité trop grande- sièges non équipés anti vandalisme	40 pts	Sièges non équipés anti vandalisme bonne performance au niveau du moteur reprise proposée après négociation : 3 500 €	45 pts	
critère 2	Prix	HT	91 246 €	27 pts	81 400 € (remise commerciale de 1 000 € après négociation)	30 pts	
critère 3	Délais		semaine 24	20 pts	semaine 24	20 pts	
<b>Note globale</b>			87		<b>95</b>		
<b>Classement</b>			2		<b>1</b>		



---

Le Président, suivant la délégation de pouvoir du conseil communautaire relative aux marchés publics a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Pour le lot 1, à l'entreprise IVECO pour un montant de 51 500 € HT
- Pour le lot 2, à l'entreprise FAST CONCEPT CAR pour un montant de 81 400 € HT

## **6.2 REPRÉSENTANT GIP PARC NATIONAL**

GIP Parc national : monsieur Berthelon informe l'assemblée qu'en tant que Président, il devient de fait le représentant de la CCAVM au sein du GIP du futur Parc national. Monsieur Gilles Goiset demeure son suppléant.

## **6.3 CANDIDATURE DE LA CCAVM POUR LA MAISON DU PARC A AUBERIVE.**

Accueil du siège du GIP du futur Parc national : la CCAVM et la commune d'Auberive se sont conjointement portées candidates pour l'accueil du futur siège de l'établissement administratif Parc national. Un courrier de candidature a été adressé au GIP ainsi qu'aux grands élus.

## **6.4 L'INFO'COM**

Le journal de la CCAVM, Info'Com : la CCAVM propose une nouvelle forme de communication avec la parution d'une lettre d'information mensuelle, format recto/verso, adressée par courriel à l'ensemble des communes du territoire pour diffusion aux usagers. Le premier numéro est sorti en mai.

Un débat sur les modalités de diffusion s'est déroulé sachant que pour certains élus, cela est vu comme un transfert de charges en terme de travail et de coût pour les mairies.

En outre, un changement de format de communication (référence à l'ancien Intercom) n'est pas opportun car il faut du temps pour l'installer et susciter l'adhésion.

Départ de Monsieur Guené 22h30

Groupe de travail « solidarité financière » : le premier courriel adressé aux communes sollicitant leur autorisation d'accéder aux documents financiers détenus par la Trésorerie a heurté certains élus. A des fins de précisions, un courriel complémentaire sera adressé aux communes.

**Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h50.**

Le Montsaugeonnais le 25 mai 2018  
Le Président,  
Patrick BERTHELON